Val-de-Ruz **Officiel**

www.val-de-ruz.ch

Editorial

Du nouveau du côté des transports sanitaires d'urgence en cas de catastrophe

Depuis le début du mois de mars 2018, un organe de conduite dédié aux interventions sanitaires d'urgence en cas d'événements majeurs ou de catastrophes sera mis en place dans le canton de Neuchâtel.

Il s'agira d'un binôme constitué:

- d'un médecin urgentiste, chef des secours, responsable de la direction et de la supervision des soins médicaux. Il évaluera la situation sur le plan médical et aura une vue d'ensemble des capacités médicales du moment. Il décidera également de l'engagement des équipes médicales disponibles;

- d'un ambulancier-chef des secours, responsable du commandement logistique, de l'organisation du dispositif sanitaire de première ligne (Poste médical avancé) et de l'échange d'informations avec le chef des missions de secours.

Dans l'organisation de tout dispositif sanitaire en cas d'événement majeur, une conduite sanitaire est essentielle. Elle permet la gestion et la coordination des moyens sanitaires à disposition pour assurer un tri des blessés, de prodiguer les premiers soins, une évacuation et une traçabilité adéquate des personnes impliquées. Dans le canton de Neuchâtel, cette conduite est nécessaire dès que six personnes sont impliquées et que trois ambulances sont dédiées à un même événement. Depuis la bascule du numéro 144 à la Fondation des Urgences sanitaires en 2015, un fonctionnement basé sur le volontariat a été organisé de manière transitoire. Il est d'ailleurs mis en alerte en moyenne une fois par mois, ce qui justifie pleinement une organisation pérenne. Les Autorités ont rapidement constaté qu'une telle organisation n'était pas suffisante du point de vue logistique, raison pour laquelle il a été décidé de constituer cet organe de conduite au niveau sanitaire d'urgence en cas d'événement majeur.

La région Val-de-Ruz, grâce à son partenaire Ambulances Roland Sàrl, sera impliquée dans le tournus des piquets d'ambulancier-chef des secours, assumé par les quatre régions à tour de rôle. Ainsi, dans le domaine de la sécurité sanitaire en cas d'événement majeur, la mise en place d'un tel organe de conduite permettra de mieux se préparer au pire et de sauver des vies!

François Cuche, conseiller communal

Contrôle des habitants: bienvenue à vous

Le premier contact avec la Commune se déroule en général au guichet du contrôle des habitants lors de la déclaration d'arrivée. Mais que se passe-t-il après? En quoi êtes-vous contrôlé?

En fait, la tâche de cette unité administrative n'est pas de contrôler les citoyens, mais de s'assurer que tous les habitants domiciliés ou en séjour pour une durée de plus de 90 jours dans l'année soient correctement enregistrés. De cet enregistrement découle une multitude de prestations, de droits, d'obligations, de décomptes, de statistiques, etc.

Un des premiers droits, et non des moindres, est certainement l'exercice des droits civiques à la base de notre démocratie directe. En effet, sans domicile légal, il est impossible de voter, de signer une initiative ou un référendum ou d'exercer une fonction politique. Un autre droit est celui aux prestations sociales, comme celles liées au chômage, à l'aide matérielle ou à l'assurance maladie. Peuvent être également citées l'obtention de documents d'identité et, pour les personnes de nationalité étrangère, une autorisation de séjour. Toutes les démarches en vue d'un départ définitif à l'étranger y sont effectuées, jusqu'au paiement du décompte final d'impôts et la délivrance d'une attestation de départ, permettant de franchir la douane avec ses effets personnels.

A Val-de-Ruz, la mise en place d'une unité regroupant le contrôle des habitants et l'Office de l'état civil permet à la population de n'avoir qu'un guichet permettant d'effectuer toutes les démarches qui concernent la vie personnelle. Par exemple, la femme qui vient déclarer vouloir reprendre son nom de célibataire peut, dans la foulée, faire établir un document d'identité à son nouveau nom. Un couple peut effectuer un changement d'adresse et, en même temps, recevoir toutes les informations en vue de son prochain mariage. La gestion administrative des cimetières et la coordination des services funèbres y sont également accomplies.

Le service à la population ne s'arrête pas là. Vous y trouverez les cartes journalières CFF, les carnets de billets pour le Noctambus et une foule d'informations diverses. Enfin, avant d'acquérir ou d'adopter un chien, tout futur détenteur doit se présenter afin d'être inscrit dans le registre fédéral AMICUS.

Quelques chiffres pour une année:
- 1'300 arrivées dans la commune et 1'200 départs;
- 127 naissances et 90 décès;
- près de 1'000 déménagements à l'intérieur de la commune;
- plus de 1'000 demandes de documents d'identité;
- traitement de 1'100 permis de séjour pour étrangers;
- vente de 2'100 cartes journalières CFF;
- gestion de 1'300 chiens;
- notification de 2'200 actes de poursuites;
- validation de 2'700 signatures de référendums et initiatives;
- célébration de 50 mariages;
- enregistrement de la reconnaissance de 58 enfants;
- organisation de cinq scrutins;
- enregistrement de 19'300 enveloppes de vote.

Une équipe de quatre collaboratrices et d'un administrateur (représentant 3,3 équivalents plein temps et dont trois personnes sont titulaires d'un brevet fédéral d'officier de l'état civil) est à votre service à Cernier pour traiter tous les cas avec le professionnalisme requis.

Raymond Huguenin,
administrateur du Contrôle des habitants et de l'état civil

Payer par e-facture

Grâce à l'e-facture, recevez vos factures communales directement dans votre e-banking. Cela vous fait non seulement gagner du temps, mais c'est facile et écologique!

Avantages de l'e-facture:

• Simple
Grâce à l'e-facture, la saisie manuelle du numéro de référence, du montant facturé et du numéro de compte à créditer est superflue.

• Rapide
Validez et payez votre e-facture en quelques clics. L'ordre de paiement peut se faire du monde entier, 24 heures sur 24.

• Dématérialisée
L'e-facture est une facture dématérialisée, pour le bien de notre environnement. Bien entendu, vous pouvez enregistrer votre e-facture en format PDF sur votre ordinateur.

• Contrôlable
Chaque e-facture peut être vérifiée, payée ou refusée d'un clic en cas d'inexactitude.

• Sûre
L'e-facture est transmise de façon sécurisée.

Inscription: directement sur votre système e-banking, sous le menu «e-factures» en choisissant l'émetteur «Commune de Val-de-Ruz».

Conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce mode de paiement: disposer d'un ordinateur avec un accès internet et avoir un contrat e-banking avec un institut financier.

La majeure partie des factures émises par la Commune peut faire l'objet d'une e-facture, comme par exemple les taxes ou les factures des structures d'accueil parascolaire. En cas de doute, l'administration de la comptabilité générale se tient à votre disposition au 032 886 56 39 ou à *comptabilite.val-de-ruz@ne.ch*.

A louer

Consultez la liste des appartements communaux disponibles sur notre site internet, rubrique «immobilier».

Vous y trouverez également les autres locaux communaux à louer (surfaces commerciales par exemple) de même que les places de parc, garages, jardins communaux, etc.

Les annonces figurent également sur nos panneaux d'affichage à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

Bibliobus – nouvel arrêt

L'offre du Bibliobus s'étoffe en 2018. En effet, un jeudi par mois à partir du 1er février, le Bibliobus stationnera sur le parking du Centre pédagogique de Malvilliers entre 10h20 et 11h50. Ouvert à tous les habitants de la Commune, il offre un service gratuit de prêt de livres.

L'horaire général du Bibliobus est consultable sur le site internet communal.

CONNAISSANCE DU MONDE
À L'ÉCRAN, UN FILM · SUR SCÈNE, L'AUTEUR

Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «La Croatie – Un trésor en Méditerranée» le **mercredi 7 février 2018 à 20h00** à la salle de spectacle de Fontainemelon, cela en présence de Patrick Bureau, réalisateur.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:
- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à *loisirs.val-de-ruz@ne.ch*.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.